

**L'ASSOCIATION CANADIENNE DES TECHNOLOGUES  
EN RADIATION MÉDICALE**

ÉTATS FINANCIERS

31 DÉCEMBRE 2023

**L'ASSOCIATION CANADIENNE DES TECHNOLOGUES  
EN RADIATION MÉDICALE**

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
Rapport de l'auditeur indépendant	1
État des résultats	3
État de l'évolution de l'actif net	4
État de la situation financière	5
État des flux de trésorerie	7
Notes complémentaires	8

## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux administrateurs de  
L'Association canadienne des technologues en radiation médicale

### *Opinion*

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Association canadienne des technologues en radiation médicale (l'« Association »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2023, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Association au 31 décembre 2023, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

### *Fondement de l'opinion*

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Association conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### *Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Association ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Association.

**Marcil Lavallée**

OTTAWA  
400-1420 place Blair Towers Place  
Ottawa ON K1J 9L8  
T 613 745-8387  
F 613 745-9584

**Marcil-Lavallee.ca**

Comptables professionnels agréés  
Chartered Professional Accountants

**MOORE**  
Un membre indépendant de  
Moore North America, Inc.  
An independent member  
of Moore North America, Inc.

### *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers*

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Association;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Association à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Marcil Lavallée*

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Ottawa (Ontario)  
Le 5 avril 2024

# L'ASSOCIATION CANADIENNE DES TECHNOLOGUES EN RADIATION MÉDICALE

## ÉTAT DES RÉSULTATS

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023

3

	Budget (note 3)	2023	2022
<b>REVENUS</b>			
Cotisations des membres	2 420 000 \$	2 410 505 \$	2 144 385 \$
Agrément	1 123 462	1 132 865	1 057 395
Formation professionnelle continue	678 085	715 604	666 086
Congrès annuel et autres événements	220 612	309 870	245 916
Assurance responsabilité professionnelle	262 500	284 435	281 781
Placements	100 000	196 177	77 517
Frais administratifs	63 850	77 809	64 701
Manitoba Association of Medical Radiation Technologists (MAMRT)	-	67 748	-
Commandites	64 000	40 000	38 861
Publications et publicité	35 000	33 605	40 072
Contribution de l'Alberta College of Medical Diagnostic & Therapeutic Technologists (ACMDTT)	-	-	30 000
	<b>4 967 509</b>	<b>5 268 618</b>	<b>4 646 714</b>
<b>DÉPENSES</b>			
Services aux membres			
- Assurance responsabilité professionnelle	262 500	271 479	270 979
- Marketing et services généraux	107 154	87 295	42 269
- Programme de bourses et prix	48 464	36 018	45 177
Défense d'intérêts et communications			
- Publications	185 544	192 659	240 289
- Semaine des TRM	96 500	101 849	72 560
- Défense d'intérêts et promotion	24 250	45 715	31 506
Éducation			
- Préparation et administration des examens	257 790	233 534	205 432
- Préparation et mise à jour des cours	222 497	157 955	135 816
- Comité d'agrément	173 978	149 337	50 684
- Comité de la formation professionnelle continue	19 307	17 988	-
- Comité consultatif sur l'éducation	1 470	-	14 863
- Futur de l'éducation des TRM	20 000	-	-
Congrès annuel et autres événements	262 048	307 815	267 352
Gouvernance	113 312	97 730	127 406
Pratiques professionnelles	114 320	92 294	133 532
Liaison externe	55 304	69 296	132 508
Administration générale			
- Salaires, avantages sociaux et autres dépenses liées au personnel	2 636 126	2 619 177	2 350 553
- Frais de bureau	348 305	475 061	451 206
- Loyer	80 964	79 676	179 651
- Honoraires professionnels	47 000	37 242	65 504
- Amortissement des immobilisations	113 719	51 463	97 022
	<b>5 190 552</b>	<b>5 123 583</b>	<b>4 914 309</b>
	<b>(223 043)</b>	<b>145 035</b>	<b>(267 595)</b>
<b>AUTRES PRODUITS (DÉPENSES)</b>			
Résiliation anticipée du bail (note 4)	-	(453 119)	-
<b>INSUFFISANCE DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES</b>			
	<b>(223 043) \$</b>	<b>(308 084) \$</b>	<b>(267 595) \$</b>

# ASSOCIATION CANADIENNE DES TECHNOLOGUES EN RADIATION MÉDICALE

## ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023

4

	Affectations internes (note 9)									2023 Total	2022 Total
	Fonds général	Investi en immobi- lisations	Fonds de réserve	Fonds de profils de compétence	Fonds de prévoyance juridique	Fonds de projets ciblés	Fonds de réserve de la ACTRM-BC	Fonds de réserve de la ACTRM-AB	Fonds de réserve de la ACTRM-MB		
<b>SOLDE AU DÉBUT</b>	339 322 \$	169 619 \$	1 620 453 \$	220 303 \$	50 000 \$	415 000 \$	273 438 \$	30 000 \$	- \$	3 118 135 \$	3 385 730 \$
Insuffisance des produits par rapport aux charges	(188 387)	(119 697)	-	-	-	-	-	-	-	(308 084)	(267 595)
Disposition d'immobilisations	15 000	(15 000)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Acquisition d'immobilisations	(54 659)	54 659	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Affectations internes (note 9)	355 655	-	(383 119)	27 367	-	(58 812)	-	-	58 909	-	-
<b>SOLDE À LA FIN</b>	466 931 \$	89 581 \$	1 237 334 \$	247 670 \$	50 000 \$	356 188 \$	273 438 \$	30 000 \$	58 909 \$	2 810 051 \$	3 118 135 \$

# L'ASSOCIATION CANADIENNE DES TECHNOLOGUES EN RADIATION MÉDICALE

## ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

31 DÉCEMBRE 2023

5

	2023	2022
<b>ACTIF</b>		
<b>ACTIF À COURT TERME</b>		
Encaisse	1 709 903 \$	1 476 929 \$
Débiteurs	100 480	48 131
Frais payés d'avance	114 887	139 949
Placements réalisables au cours du prochain exercice (note 5)	762 912	1 931 951
	<b>2 688 182</b>	<b>3 596 960</b>
<b>PLACEMENTS (note 5)</b>	<b>2 799 823</b>	<b>1 492 746</b>
<b>IMMOBILISATIONS (note 6)</b>	<b>89 581</b>	<b>169 619</b>
	<b>2 889 404</b>	<b>1 662 365</b>
	<b>5 577 586 \$</b>	<b>5 259 325 \$</b>

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

  
\_\_\_\_\_, administrateur

  
\_\_\_\_\_, administrateur

# L'ASSOCIATION CANADIENNE DES TECHNOLOGUES EN RADIATION MÉDICALE

## ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

31 DÉCEMBRE 2023

6

	2023	2022
<b>PASSIF</b>		
<b>PASSIF À COURT TERME</b>		
Créditeurs et frais courus	310 265 \$	225 228 \$
Produits reportés (note 7)	2 412 016	1 813 781
Dû à la Fondation de l'ACTRM (note 10)	45 254	67 990
	2 767 535	2 106 999
<b>INCITATIF À LA LOCATION REPORTÉ (note 8)</b>	-	34 191
	2 767 535	2 141 190
<b>ACTIF NET (note 9)</b>		
Fonds général non affecté	466 931	339 322
Affectations internes		
Investi en immobilisations	89 581	169 619
Fonds de réserve	1 237 334	1 620 453
Fonds de profils de compétence	247 670	220 303
Fonds de prévoyance juridique	50 000	50 000
Fonds de projets ciblés	356 188	415 000
Fonds de réserve de la ACTRM-BC	273 438	273 438
Fonds de réserve de la ACTRM-AB	30 000	30 000
Fonds de réserve de la ACTRM-MB	58 909	-
	2 810 051	3 118 135
	5 577 586 \$	5 259 325 \$



# L'ASSOCIATION CANADIENNE DES TECHNOLOGUES EN RADIATION MÉDICALE

## ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023

7

	2023	2022
<b>ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT</b>		
Insuffisance des produits par rapport aux charges	(308 084) \$	(267 595) \$
<b>Ajustements pour :</b>		
Perte sur la cession d'immobilisations	68 234	-
Amortissement des immobilisations	51 463	97 022
Variation de la juste valeur des placements	37 182	(15 823)
Amortissement de l'incitatif à la location reporté	(34 191)	(13 603)
	<b>(185 396)</b>	<b>(199 999)</b>
<b>Variation nette des éléments hors trésorerie liés au fonctionnement :</b>		
Débiteurs	(52 349)	(6 464)
Frais payés d'avance	25 062	2 577
Créditeurs et frais courus	85 037	15 995
Produits reportés	598 235	412 219
Dû à la Fondation de l'ACTRM	(22 736)	(10 378)
	<b>633 249</b>	<b>413 949</b>
	<b>447 853</b>	<b>213 950</b>
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>		
Produit de la cession d'immobilisations	15 000	-
Acquisition d'immobilisations	(54 659)	(13 064)
Variation nette des placements	(175 220)	(51 259)
	<b>(214 879)</b>	<b>(64 323)</b>
<b>AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE</b>		
	<b>232 974</b>	<b>149 627</b>
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT</b>		
	<b>1 476 929</b>	<b>1 327 302</b>
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN</b>		
	<b>1 709 903 \$</b>	<b>1 476 929 \$</b>

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

## 1. STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'Association canadienne des technologues en radiation médicale (l'Association) est l'association nationale et l'organisme de certification pour les professions d'imagerie médicale et radiothérapie médicales au Canada. Ses objectifs comportent trois volets :

- i. Services aux membres : pour servir et soutenir ses membres afin qu'ils puissent fournir aux patients la meilleure qualité d'imagerie médicale et de soins de radiothérapie;
- ii. Défense des intérêts : pour défendre les intérêts des membres et des professions d'imagerie médicale et de radiothérapie au Canada;
- iii. Agrément : pour établir la norme nationale pour l'entrée à la pratique en collaboration avec les parties prenantes.

L'Association est constituée sans capital-actions en vertu de la Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif. L'Association est un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu et, à ce titre, est exonérée d'impôt.

## 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

L'Association applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

### Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

### Constatation des revenus

Les produits provenant des cotisations des membres, de l'assurance responsabilité professionnelle, de l'agrément, de la formation professionnelle continue, des commandites, du congrès annuel et autres événements, des publications et publicité et de la contribution ACMDDT et de MAMRT sont comptabilisés lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir, à condition que le montant à recevoir puisse être raisonnablement estimé et que son recouvrement soit raisonnablement assuré. Les produits reçus relatifs aux cotisations des membres, à l'assurance responsabilité professionnelle, à l'agrément et à un congrès qui se rapportent à un exercice ultérieur sont reportés et comptabilisés à titre de produits dans l'exercice auquel ils se rapportent.

Les produits provenant des placements sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les produits nets de placements incluent les produits d'intérêts, les gains et pertes réalisés ainsi que les variations de la juste valeur.

## 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

### Services reçus à titre bénévole

L'Association ne pourrait exercer ses activités sans les services qu'elle reçoit de nombreux bénévoles qui lui consacrent un nombre d'heures considérable. En raison de la complexité inhérente à la compilation de ces heures et à la détermination de leur juste valeur, les services reçus à titre bénévole ne sont pas constatés dans les états financiers.

### Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties selon les méthodes et les périodes indiquées ci-dessous :

	Méthodes	Périodes
Équipement informatique	Linéaire	3 ans
Logiciels	Linéaire	5 ans
Mobilier et équipement	Dégressif	5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 ans
Améliorations locatives	Linéaire	sur la durée du bail

### Incitatif à la location reporté

L'incitatif à la location reçu par l'Association est une période sans loyer qui a été reportée et est amortie selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée restante du bail, en tant que réduction de la charge de loyer.

### Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'Association consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires peuvent fluctuer entre le positif et le négatif.

### Instruments financiers

#### *Évaluation initiale*

L'Association évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur. Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'Association qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

## 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

### **Instrument financiers (suite)**

#### *Évaluation ultérieure*

L'Association évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de la juste valeur de ces instruments financiers sont comptabilisées dans les résultats de la période où elles se produisent.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse et des débiteurs.

Les actifs financiers évalués à la juste valeur se composent des placements.

#### *Dépréciation*

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût après amortissement, l'Association détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'Association détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins-value déjà comptabilisée doit faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

#### *Coûts de transaction*

Les coûts de transaction attribuables à des instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur et à ceux créés ou échangés dans une opération entre apparentés sont comptabilisés dans les résultats de l'exercice au cours duquel ils sont engagés. Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers créés ou échangés dans des conditions de pleine concurrence qui sont évalués ultérieurement au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'instrument. Lorsque l'instrument est évalué au coût après amortissement, les coûts de transaction sont ensuite comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode de l'amortissement linéaire.

## 3. BUDGET

Les chiffres budgétaires présentés à des fins de comparaison ne sont pas vérifiés et ont été reclassés pour se conformer aux présents états financiers.

# L'ASSOCIATION CANADIENNE DES TECHNOLOGUES EN RADIATION MÉDICALE

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2023

11

### 4. RÉSILIATION ANTICIPÉE DU BAIL

En raison du nombre d'employés travaillant à leur domicile et considérant l'embauche considérable de nouveaux employés étant localisés à l'extérieur de la région d'Ottawa, l'Association a pris la décision d'opérer de façon entièrement virtuelle au cours de 2023. L'Association a négocié un accord de cession de bail qui est entré en vigueur en juin 2023. Le détail des revenus et dépenses en lien avec la résiliation du bail sont les suivants :

	2023
Amortissement de l'incitatif à la location reporté	34 191 \$
Perte sur la cession d'immobilisations	(68 234)
Paieement de résiliation anticipée du bail	(419 076)
	<b>(453 119) \$</b>

### 5. PLACEMENTS

	2023	2022
Compte d'épargne à intérêt élevé	234 568 \$	-
Obligations d'État et d'entreprises, échues en mars 2023	-	258 551
Certificats de placement garantis, 2,34 % à 5,62 %, échéant entre février 2024 et septembre 2028	3 307 284	3 146 598
Actions canadiennes et américaines	20 883	19 548
	<b>3 562 735</b>	<b>3 424 697</b>
Placements réalisables au cours du prochain exercice	762 912	1 931 951
	<b>2 799 823 \$</b>	<b>1 492 746 \$</b>

### 6. IMMOBILISATIONS

			2023	2022
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Équipement informatique	234 243 \$	223 846 \$	10 397 \$	26 563 \$
Logiciels	842 864	763 680	79 184	49 094
Mobilier et équipement	-	-	-	27 429
Matériel de bureau	-	-	-	1 495
Améliorations locatives	-	-	-	65 038
	<b>1 077 107 \$</b>	<b>987 526 \$</b>	<b>89 581 \$</b>	<b>169 619 \$</b>

# L'ASSOCIATION CANADIENNE DES TECHNOLOGUES EN RADIATION MÉDICALE

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2023

12

### 7. PRODUITS REPORTÉS

Les produits reportés se détaillent comme suit :

	2023	2022
Cotisations des membres	1 641 969 \$	1 252 256 \$
Frais d'examen d'agrément et frais liés à la formation professionnelle continue	467 830	367 438
Primes d'assurance responsabilité professionnelle	215 684	142 026
Congrès annuel	74 100	43 000
Autres	12 433	9 061
	<b>2 412 016 \$</b>	<b>1 813 781 \$</b>

### 8. INCITATIF À LA LOCATION REPORTÉ

L'Association a reçu un loyer de base gratuit et des frais de fonctionnement en échange de la signature d'un bail jusqu'au 20 avril 2026. En raison de la cession du bail en 2023, le solde reporté restant a été amorti au cours de l'exercice. Les détails de l'incitatif de location différé sont les suivants :

	2023	2022
Incitatif au bail total - loyer et frais de fonctionnement gratuits	83 961 \$	83 961 \$
Amortissement cumulé	(83 961)	(49 770)
Solde à la fin	- \$	34 191 \$

## 9. AFFECTATIONS INTERNES

Les affectations internes se composent des éléments suivants :

### **Investi en immobilisations**

Le Fonds investi en immobilisations indique la partie de l'actif net qui n'est pas disponible à être utilisé, puisqu'il a été investi en immobilisations.

### **Fonds de réserve**

Le Fonds de réserve a pour objet de s'assurer que l'Association dispose de liquidités suffisantes pour subvenir à des événements majeurs prévus et imprévus, tels que la liquidation de l'Association ou des dépenses d'exploitation extraordinaires. La politique du Fonds de réserve exige que le solde du Fonds soit maintenu à 35 % de la moyenne des budgets opérationnels des trois exercices précédents.

En raison du nombre d'employés travaillant à domicile et considérant l'embauche considérable de nouveaux employés étant localisés à l'extérieur de la région d'Ottawa, l'Association a pris la décision d'opérer de façon entièrement virtuelle au cours de 2023. L'Association a négocié un accord de cession de bail qui est entré en vigueur en juin 2023. Tous les coûts associés ont été passés en charges en 2023 et financés par le Fonds de réserve. Un plan de remboursement du Fonds de réserve a été établi sur cinq ans. Le montant total sera remboursé en 2027.

En 2023, le conseil d'administration a approuvé un transfert de 453 119 \$ pour payer les frais de résiliation anticipée du bail moins un remboursement de 70 000 \$. Le transfert net du Fonds général s'élevait à 383 119 \$ en 2023.

### **Fonds de profils de compétence**

Le Fonds de profils de compétence a pour objet de s'assurer que l'Association dispose des fonds nécessaires pour mettre à jour et valider les profils de compétence de la profession, ce qui prend place tous les cinq ans. Au cours de l'exercice, le conseil d'administration a approuvé un transfert d'un montant de 27 367 \$ (2022 : 75 000 \$) du Fonds général.

### **Fonds de prévoyance juridique**

Le Fonds de prévoyance juridique a pour objet de s'assurer que l'Association dispose d'une défense juridique contre d'éventuels problèmes tels que la surveillance à distance de l'examen de l'agrément.

### **Fonds de prévoyance des ressources humaines**

Le Fonds de prévoyance des ressources humaines a pour objet de s'assurer que l'Association est en mesure de faire face à des dépenses imprévues liées aux ressources humaines, telles que les indemnités de départ, sans affecter les budgets de fonctionnement et la capacité de l'Association à réaliser son travail. Aucun transfert n'a été approuvé en 2023 (2022: 40 000 \$).

## 9. AFFECTATIONS INTERNES (suite)

### Fonds de projets ciblés

L'Association a créé plusieurs projets ciblés financés par la Réserve avec les excédents de 2020 et 2021 en raison de la pandémie. Ces fonds seront utilisés afin de permettre à l'Association de mener à bien une série de projets et d'activités importants qui ont été reportés tout au long de cette période.

Le projet de Communication et défense des intérêts permettra d'achever le travail nécessaire à la mise en œuvre de la recommandation issue de l'évaluation de l'expérience utilisateur du site Web, à la refonte de ressources sur « Image of Care », ainsi qu'à d'autres projets pertinents.

Le projet de Responsabilité sociale permettra de mettre en place le comité directeur sur la responsabilité sociale que l'Association mobilisera pour aider à établir les priorités, à identifier des stratégies pour y répondre et à commencer ce travail important.

Le projet de Base de données permettra d'investir dans une modernisation indispensable de la base de données des membres et d'améliorer son intégration dans l'ensemble de l'Association.

Tout comme le projet de Base de données, le projet de Système de gestion de l'apprentissage permettra l'acquisition et la mise en œuvre d'un système de gestion de l'apprentissage qui permettra de maintenir la prestation d'offres de formation continue de manière nouvelle et innovante.

Enfin, le projet de Fonds de bourses de recherche permettra d'investir dans des domaines de recherche clés liés à la profession et au plan stratégique de l'Association. En raison de la variabilité de la recherche et des délais, ce financement permettra une certaine flexibilité dans la distribution des fonds afin de correspondre aux objectifs et aux résultats du projet qui peuvent s'étendre au-delà d'une année fiscale.

Au cours de l'année, le conseil d'administration a approuvé un transfert de 58 812 \$ au Fonds général (2022 : 18 704 \$).

### Fonds de réserve de la ACTRM-BC

L'objectif du Fonds, créé suite à la dissolution de la ACTRM-BC, est de fournir des avantages aux membres de la Colombie-Britannique. Le Fonds sera utilisé pour maintenir les cotisations des membres à 60 \$ par année pendant 3 ans (de 2018 à 2020), après quoi les fonds restants seront utilisés de manière responsable et à la discrétion de l'ACTRM, en offrant, par exemple, une réduction des coûts d'accès à la formation professionnelle continue, des subventions de recherche et d'éducation, des campagnes de promotion spéciales et des événements éducatifs spéciaux.



## 9. AFFECTATIONS INTERNES (suite)

### Fonds de réserve de la ACTRM-AB

Le projet de loi 46 oblige les collèges à cesser leurs activités axées sur les associations et permet un transfert ponctuel de fonds entre le collège et les associations qui assumeront ce rôle. En conséquence, au cours de l'année précédente, l'ACMDTT a accordé un transfert unique de 30 000 \$ à ACTRM-AB pour soutenir les premières années de fonctionnement initial et la création d'une structure durable au profit des membres en Alberta.

### Fonds de réserve de la ACTRM-MB

Le Fonds, transféré de la Manitoba Association of Medical Radiation Technologists (MAMRT), maintenant dissoute, a pour but d'offrir des avantages aux membres de ACTRM-MB et d'appuyer le comité d'autoréglementation dans sa poursuite de l'autoréglementation des TRM dans la province. Le Fonds servira à appuyer l'établissement d'un organisme de réglementation provincial ou d'un collège, après quoi les fonds restants seront utilisés de façon responsable, et à la discrétion de l'ACTRM, pour offrir des avantages aux membres de ACTRM-MB. Ces avantages comprennent, sans toutefois s'y limiter, une réduction des coûts d'accès à la formation professionnelle continue, les subventions de recherche et d'éducation, des campagnes spéciales de défense des intérêts et des événements éducatifs spéciaux. Au cours de l'exercice, le conseil d'administration a approuvé un transfert de 58 909 \$ du Fonds général.

## 10. TRANSACTIONS ENTRE APPARENTÉS

La Fondation de l'ACTRM (la Fondation) a été créée en 1987 par quatre membres de l'ACTRM en soutien des activités qui favorisent et font progresser la profession de technologue en radiation médicale et ceux et celles qui pratiquent la profession. La Fondation est un organisme de bienfaisance qui recueille des fonds dans le but de soutenir :

- i. Les technologues et étudiants en radiation médicale suivant des programmes éducatifs;
- ii. Des personnes qualifiées désirant poursuivre une formation professionnelle continue;
- iii. Des personnes qualifiées désirant faire progresser la profession de technologue en radiation médicale à l'échelle nationale et internationale, par le biais de la recherche, de la consultation ou de l'aide directe.

Les placements détenus par l'Association et la Fondation sont combinés afin de réaliser le meilleur taux de rendement possible conformément à leurs politiques d'investissement. Le montant d'intérêt alloué à la Fondation au cours de l'exercice a été de 3 117 \$ (2022 : 641 \$). L'Association et la Fondation sont apparentées en vertu d'objectifs et de direction en commun. De plus, certains membres du conseil de l'Association siègent au conseil de la Fondation.

Ces transactions ont lieu dans le cours normal des activités et sont inscrites à leurs valeurs d'échange, qui sont les valeurs sur lesquelles s'entendent les parties.

## 11. INSTRUMENTS FINANCIERS

### Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'Association à subir une perte financière. Le risque de crédit pour l'Association est principalement lié à ses débiteurs.

L'Association consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. Elle effectue, de façon continue, des évaluations de crédit à l'égard de ses clients et maintient des provisions pour pertes potentielles sur créances, lesquelles, une fois matérialisées, respectent les prévisions de la direction. L'Association n'exige généralement pas de caution. L'Association n'est exposée à aucun risque important à l'égard d'un client en particulier ou d'un quelconque contrepartie.

### Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des devises.

Au 31 décembre 2023, les actifs comprennent des soldes d'encaisse et de placements d'un montant respectif de 1 198 \$ et 15 774 \$ (2022 : 890 \$ et 14 444 \$) en dollars américains, qui ont été convertis en dollars canadiens.

### Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs des instruments financiers fluctuent en raison de variations des prix du marché. Certains instruments financiers de l'Association l'exposent à ce risque qui se compose du risque de change, du risque de taux d'intérêt et du risque de prix autre.

## 12. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

L'Association administre un régime de prestations à cotisations déterminées destiné à l'intention de la majorité de ses employés. Ce régime de retraite exige que l'Association contribue 5 % du salaire des employés à leurs régimes enregistrés d'épargne-retraite. Les salaires, avantages sociaux et autres dépenses liées au personnel incluent un montant de 110 677 \$ (2022 : 96 359 \$) de contributions payées dans le cadre du régime de prestations à cotisations déterminées.